

Bruxelles satisfaite de l'application de l'eurotarif sur le roaming Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-08-2007 20:38:53

La Commission européenne a fait part de sa satisfaction, jeudi, de l'application de l'eurotarif sur l'itinérance téléphonique (roaming) à l'intérieur de 23 Etats membres de l'UE.

Selon l'Exécutif européen, la mise en oeuvre du nouveau règlement de l'UE sur l'itinérance semble se dérouler correctement. Dans 23 des Etats membres, au moins un opérateur propose des tarifs d'itinérance inférieurs aux plafonds établis dans le règlement. La plupart des opérateurs de téléphonie mobile ont également proposé ou appliqué un eurotarif avant les délais prescrits par le règlement, entré en vigueur le 30 juillet dernier.

"Grâce à la pression exercée sans relâche par l'Union européenne, les consommateurs peuvent désormais réaliser une évaluation complète des nouveaux eurotarifs pratiqués dans l'ensemble de l'Europe", a déclaré Viviane Reding, Commissaire européenne en charge des Télécommunications.

La Commission a annoncé, par ailleurs, qu'elle procédera, en octobre prochain, à une évaluation qualitative plus détaillée du passage à l'eurotarif.

MAP